

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION  
MENTION DROIT PUBLIC – PARCOURS DROIT PUBLIC APPROFONDI**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit public » parcours Droit public approfondi.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<b>Président(e) du jury :</b>			
ROUYERE	Aude	Professeur des universités	Droit administratif approfondi Méthodologie de la recherche
<b>Membres du jury :</b>			
SENAC	Charles-Édouard	Professeur des universités	Contentieux constitutionnel Méthodologie de la recherche
MELIN-SOUCRAMANIEN	Ferdinand	Professeur des universités	Droit constitutionnel approfondi Libertés fondamentales
<b>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</b>			
HOURQUEBIE	Fabrice	Professeur des universités	Contentieux constitutionnel
NIQUEGE	Sylvain	Professeur des universités	Droit économique et financier
FERREIRA	Jean-Philippe	Professeur des universités	Grands courants de la pensée en droit public

*Collège DSPEG*

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2024-2025

Fait à Bordeaux, le 2 octobre 2024



M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG